L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 6 SEPTEMBRE 1855.

Imprimé et publié par
J. F. WEISSE & Compe
Editeurs-Propriétaires :
G. E. WEISSE. N. DUFOUR.
F. DUYENNES. S. HERERD.
No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 6 SEPTEMBRE.

Siège du Gouvernement.

Une question importante sera soumise aux électeurs de la Louisiane au mois de novembre prochain : "Le siége du gouvernement restera-t-il à Bâton-Rouge ou sera-t-il transféré à la Nlle-Orléans ?"

On n'y a guère songé jusqu'à ce moment, mais nous espérons que le vote sera presque unanime pour le transfert. Il est impossible que le gouvernement reste à Bâton-Rouge sans que les plus précieux intérêts de l'Etat soient compromis. La Nlle-Orléans est la capitale naturelle de la Louisiane et l'expérience a prouvé le néant des tristes arguments qu'on a fait valoir autrefois pour la dépouiller de ce titre. Les abus que l'on signalait et contre lesquels certains législateurs de la campagne s'élevaient avec une vertueuse indignation, sont bien plus énormes, bien plus criants dans la nouvelle capitale. Il est aujourd'hui démontré que le séjour d'une petite ville exerce une funeste influence sur le personnel du gouvernement. Là il n'y a pas d'opinion pour le guider et d'état gue est au contraire toute puissante pour peser sur ses décisions et contrôler ses actes.

Nous trouvons à ce sujet un excellent article dans le *Messager* de St Jacques. Comme il résume toutes nos vues sur la question, nous allons le reproduire en entier.

"... Tout d'abord, on se demande pourquoi a-t-on retiré une seconde fois le siége du gouvernement de la Nouvelle-Orléans, pour le transporter à Bâton-Rouge, lorsqu'un premier essai, pour l'établir d'une manière permanente à Donaldsonville, avait échoué et avait été reconnu impraticable. La raison, la voici : On prétendait (surtout dans le nord de l'Etat, où il a toujours existé une jalousie inexplicable contre la Nouvelle-Orléans), qu'il y avait dans la grande ville trop d'intrigues, trop de *pression extérieure*, en un mot trop de corruption qui influençait les actes de la législature. De là, l'opposition à la Nouvelle-Orléans et, pour remédier au mal, on a changé le siége du gouvernement, comme si le vice et la corruption venaient du lieu et non des hommes.

"Par ce changement, qu'a-t-on obtenu ? La législature est-elle mieux composée ? Est-elle plus pure qu'avant ? Non, certainement. Comme il est très difficile de trouver toujours dans chaque paroisse des citoyens honnêtes et capables qui consentent à aller passer deux mois de l'année à Bâton Rouge, on est souvent forcé d'y envoyer des hommes inférieurs et quelquefois même d'un caractère douteux. Or, ces derniers sont loin d'ajouter à la moralité de nos conseils législatifs.

"Y a-t-il moins d'intrigues, moins de corruption à Bâton-Rouge qu'à la Nouvelle-Orléans ? Je suis persuadé qu'il y en a dix fois plus, cent fois plus. En effet, à la Nouvelle-Orléans, après chaque séance, les membres de la législature se dispersent dans toute la ville; il est alors assez difficile de les rencontrer, de les étudier et de reconnaître de suite les représentants vicieux, de savoir jour par jour l'opinion de chacun d'eux sur telle ou telle question, et par conséquent où il faut frapper pour obtenir ou changer un vote. A Bâton-Rouge, au contraire, rien de plus aisé que tout cela. Chaque après-midi, en passant par la rue Lafayette, on est sûr de rencontrer presque tous nos honorables baillant aux corneilles. Il est alors facile à un intrigant de se faire présenter à eux, et grâce à l'ennui qui les ronge dans cette bonne ville, plus facile encore, avec un peu d'adresse, d'établir une sorte d'intimité avec eux, ou tout au moins reconnaître bien vite ceux que l'on peut influencer et quels moyens employer pour arriver à ce but. La preuve de ce que j'avance, c'est que chaque fois qu'une question importante est à l'ordre du jour, on voit arriver à Bâton-Rouge, des différentes parties de l'Etat, tous les tripoteurs politiques. Ils s'insinuent partout, causent de groupe en groupe, et parlent toujours à voix basse comme s'ils avaient des secrets à vous dire, et ils en ont en effet. Aussitôt leur arrivée, on sent, on voit que la *pression extérieure* est à l'œuvre. Soyez convaincu alors que le lendemain ou le jour suivant, la législature élira un sénateur au Congrès, se prononcera sur la concession d'un chemin de fer ou sur toute autre mesure d'une grande importance pour le pays.

"Ainsi donc, loin de présenter plus de garanties de moralité que la Nouvelle-Orléans, Bâton-Rouge en offre beaucoup moins, et à l'immense désavantage de priver l'Etat des services d'hommes capables qui consentiraient à le servir dans la première de ces deux villes, tandis qu'ils refuseront toujours de le faire dans la seconde.

"Voici les faits, voyons les chiffres.

"Je n'ai encore rencontré personne qui ne convienne aujourd'hui que le siége du gouvernement serait mieux placé à la Nouvelle-Orléans qu'à Bâton-Rouge; seulement, quelques-uns prétendent que la dépense étant faite, il n'est pas convenable, vu le triste état du Trésor, d'en faire une seconde pour construire une autre maison d'Etat. Mais si, cependant, cette nouvelle dépense, en outre des avantages que j'ai indiqués plus haut, devait être, par la suite, une source d'économie pour le Trésor, faudrait-il hésiter à la faire ? Je ne le pense pas. Or, il est facile de démontrer

"Que pour la même somme d'argent, l'Etat retirerait plus de travail de ses législateurs à la Nouvelle-Orléans qu'à Bâton-Rouge.

"En effet, le séjour de cette dernière ville est si triste et monotone, qu'il est presque impossible de résister à la tentation de s'embarquer sur l'un de ces palais flottants qui vous invitent chaque jour à vous laisser transporter en quelques heures à la Nouvelle-Orléans. Il n'est donc pas étonnant que nos honorables se laissent si souvent tenter, et que le vendredi surtout, ils fuient Bâton-Rouge, presqu'en masse, pour n'y retourner que le mardi matin. Aussi ne voit-on que bien rarement siéger la législature le samedi et le lundi. En outre, des comités vont chaque session passer huit ou dix jours à la Nouvelle-Orléans pour examiner l'état des banques et des institutions de charité publique; pendant l'absence de ces comités, la législature ne siége pas faute de quorum, ce qui n'arriverait pas si le siége du gouvernement était à la Nouvelle-Orléans. Tandis qu'à Bâton-Rouge, voilà chaque année plus de 25 jours de perdus; disons 20 jours. Maintenant, chacun sait ou ne sait pas que les frais de la législature s'élèvent à environ $1,200 par jour; prenons le chiffre rond de $1,000.—L'Etat paie donc $1,000 par jour pendant 20 jours, ou $20,000 chaque année pour lesquels il ne reçoit aucun travail en échange; dans dix ans, c'est donc $200,000 de perdus. Mais avec cette somme, on peut faire construire une maison d'Etat à la Nouvelle-Orléans, ou mieux encore acheter le magnifique hôtel St-Louis que l'on peut avoir à ce prix, assurément, et qui conviendrait parfaitement pour en faire un Capitole, car on pourrait y placer non seulement les deux chambres législatives, mais encore tous les bureaux des officiers de l'Etat, et même y donner un logement à ces derniers; ce qui permettrait de réduire leurs appointements.

"On peut encore prouver que les dépenses sont plus fortes à Bâton Rouge qu'elles ne le seraient à la Nouvelle-Orléans. En effet, en sus des 8 piastres par jour que reçoivent les législateurs, chaque membre des comités dont j'ai parlé plus haut a droit à 54 piastres de millage par voyage qu'il est obligé de faire en ville, ce qui constitue une dépense de près de $3000 par an.

"Le fret des bateaux à vapeur, sur tous les objets de librairie qui viennent de la ville et qui s'emploient dans les chambres et à la bibliothèque, s'élève à environ $500 par an.

"Ajoutons encore le fret sur tout ce qui s'emploie dans les bureaux ; l'augmentation des frais de poste ; enfin une foule d'autres petites dépenses qui m'échappent en ce moment, et qui toutes prouvent surabondamment que les chiffres comme les faits plaident victorieusement la cause de la Nouvelle Orléans contre Bâton Rouge.

"En résumé, il est impossible à toute personne réfléchie d'étudier avec soin cette question si importante pour l'avenir et la prospérité de la Louisiane, sans arriver à cette conclusion forcée: qu'il faut rapporter le siége du gouvernement à la Nouvelle-Orléans, c'est-à-dire au cœur du pays, où l'œil du peuple peut le mieux observer les actes de ses mandataires, où les affaires publiques seraient confiées à des mains plus habiles, et où le trésor de l'Etat réaliserait chaque année une grande économie.

"Puisse le peuple, qui comprend toujours si bien ses propres intérêts, en décider ainsi en novembre prochain."

BANQUES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Voici l'état de la situation des banques de la Nlle-Orléans, à l'époque où elle a été soumise au [illegible]. Les quatre banques [illegible] ont un capital de $17,941,305—51, [illegible] $13,266,042—04. [illegible] billets lancés est de $7,195,362—63 et le passif de $4,467,209—14.

La circulation de ces différentes institutions financières est ainsi établie : Banque des Citoyens, $1,914,270; banque du Canal, $517,370; banque de la Louisiane, $610,380; banque de l'Etat de la Louisiane, $959,560; banque des Artisans, $314,825; banque de la Nlle-Orléans, $488,835; banque du Sud, $183,633; banque de l'Union, $547,225; Association Consolidée, $3,965.

Ces mêmes institutions possèdent en espèces : la banque des Citoyens $1,595,491—76; la banque du Canal, $665,457—85; la banque de la Louisiane, $1,704,465—32; la banque de l'Etat de la Louisiane, $1,385,067—82; la banque des Artisans, $391,661—46; la banque de la Nlle-Orléans, $667,181—80; la banque du Sud, $132,795—94; la banque de l'Union, 177,803—67; l'Association Consolidée, 3,395—31.

Il est en outre déposé $1,977,516—50 à la banque des Citoyens; $575,943—94 à la banque du Canal; $9363 179—09 à la banque de la Louisiane; $516,094—61 à la banque des Artisans; $623 419—15 à la banque de la Nlle-Orléans; $129,051—86 à la banque du Sud; $384,852—40 à la banque de l'Union; $358—18 à l'Association Consolidée.

DISCOURS POLITIQUES.—La lutte entre les orateurs américains et les orateurs démocrates est engagée de toutes parts dans l'Etat. M. Hunt est parti hier pour parcourir la Louisiane dans tous les sens et tâcher d'effacer l'impression causée dans les esprits par les *speakers* démocrates. Un avis émané qu'il doit prendre la parole à Bâton-Rouge, samedi prochain; à Bayou Sara, le 10; à Clinton, le 12; à Vidalia, le 15; à St-Joseph, le 17; à Waterproof le 19; à Richmond, le 22; à Lake Providence le 25; à Bastrop, le 27; à Monroe, le 29; à Farmerville, le 1er octobre; à Vernon, le 3 octobre; à Minden, le 6; à Shreveport, le 8; à Mansfield, le 10, à Natchitoches, le 12, à Alexandria, le 16; à Markeville, le 19; à Opelousas, le 22; à Vermillionville, le 24; à St-Martinville, le 25; à Franklin, le 27; à Thibodeaux, le 29. A son retour, il visitera les paroisses de la Floride.—Voilà une rude et laborieuse tâche que s'impose M. Hunt, et son parti ne pourra pas lui reprocher de manquer de zèle.

TERRIBLE ACCIDENT SUR UN CHEMIN DE FER.—Les journaux de Philadelphie publient les détails de l'affreuse catastrophe survenue dernièrement sur le chemin de fer de Philadelphie à Burlington.

Le train parti le 29 août, à l'heure ordinaire, de la première de ces villes, avait atteint sans encombre Burlington, dans le New-Jersey, mais à un demi mille en delà on aperçut le train de New-York qui s'approchait à toute vitesse. Le conducteur donna au mécanicien l'ordre de rebrousser chemin pour entrer dans une voie d'évitement, mais malheureusement une voiture attelée de deux chevaux, dans laquelle se trouvait un médecin, le Dr Hannigan, traversait le chemin à ce moment. Le dernier wagon heurta les chevaux qui furent écrasés et le docteur fut lancé hors de la voiture qui fut mise en pièces.

La violente secousse imprimée au wagon l'avait fait dérailler, et le train, suivant son mouvement d'impulsion en arrière, l'entraîna jusqu'à ce qu'un autre wagon se brisa à son tour. Les autres voitures poussées par ces débris sortirent de la voie et furent précipitées au bas de la chaussée. Cinq wagons furent littéralement mis en morceaux, et presque tous les voyageurs qui s'y trouvaient tués ou blessés. On a compté vingt-deux morts et environ quarante blessés. Ces derniers étaient horriblement mutilés, à tel point que plusieurs d'entre eux n'ont pu être reconnus.

Le baron de ST-ANDRÉ, consul français à Philadelphie, est au nombre des victimes; retiré des décombres peu après l'accident, il n'a pu survivre à ses affreuses blessures et a expiré après quelques heures d'agonie.

BATEAU A VAPEUR LENORA.—On verra par un avis publié plus loin que le *Lenora*, un des meilleurs bateaux du lac, doit continuer pendant toute l'année à faire le service entre Milneburg, à l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain, et Covington en s'arrêtant à Mandeville, à Lewisburg et à Madisonville. Le capitaine du *Lenora* est un homme d'une exactitude et d'une prudence devenues proverbiales; il est en outre secondé par des officiers actifs, vigilants et expérimentés. Quant au bateau, il joint à une marche supérieure toutes les conditions de solidité et de confort désirables. Nous appellerons particulièrement l'attention des voyageurs sur le certificat de M. Michael L. Robinson, inspecteur de bateaux pour les compagnies d'assurance de la Nlle-Orléans.

ELECTION DANS LE 7e DISTRICT JUDICIAIRE.—L'élection d'un juge a eu lieu lundi dernier dans le septième district judiciaire. Une dépêche télégraphique transmise au *Courrier* annonce que M. Ratliffe, le candidat démocrate a eu 4 voix de majorité dans la paroisse d'Ouest Féliciana, et 74 dans tout le district.

Communiqué.

Sainte colère du Courrier.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*.

Messieurs,

Le communiqué que je vous ai adressé, et que vous avez eu l'obligeance de publier mardi, a enflammé le *Courrier* d'une sainte colère. Ce vertueux journal lance sur moi toutes les foudres de son arsenal et m'écrase sous le poids énorme d'une colonne d'arguments féroces.—C'est bien fait, là—et moi m'apprendra une autre fois à gâter les sauces du *Courrier* en y trempant un doigt indigne.—Qu'avais-je à faire aussi dans sa maudite pot-à-coll ?

Et cependant, convenez-en, messieurs, votre confrère, avec un peu plus de reconnaissance, aurait pu montrer moins de courroux à mon égard; car, enfin, sans moi, le monde ignorerait la grandeur de la mission qu'il accomplit et le but chevaleresque qui le guide. Je ne saurais pas, sa modestie l'aurait empêché de nous l'apprendre, nous ne saurions pas, dis-je, qu'il n'a jamais attaqué le catholicisme que par charité chrétienne et en vertu de ce principe généreux qui, comme on le sait, le détermine à défendre l'opprimé contre l'oppresseur. C'est beau ! c'est grand ! c'est digne ! convenez-en—et c'est vrai.

Ce doute, pas convenable je l'avoue, surtout devant les fières assertions de votre confrère, résiste pour moi de la logique rigoureuse à laquelle je soumets d'ordinaire les arguments de mes adversaires.

Or, la logique me démontre ceci :

Si le *Courrier* est toujours pour l'opprimé, et contre l'oppresseur, il y avait donc autrefois des oppresseurs et des opprimés en Louisiane ? Or, votre confrère faisait en 1851 contre le clergé et le catholicisme,—donc le clergé et le catholicisme étaient les oppresseurs—C'est limpide, et voilà le premier terme trouvé—Mais s'il y avait des oppresseurs, où étaient alors les opprimés ? Ici la proposition s'embrouille et le second terme étant absent il en résulte que le problème est insoluble.

Aussi, vous le voyez, messieurs, mon antagoniste est toujours, quoiqu'il en dise, en contradiction flagrante avec lui-même; et ses élans de foi d'aujourd'hui ne peuvent guère se concilier avec son apostasie d'autrefois. Je maintiens donc, pour ramener la question à son véritable point de départ, que si le *Courrier* ne prouve pas que le clergé opprimait quelqu'un ou quelque chose en Louisiane il faudra, contre lui, cette vérité, qu'il a, sans motif, porté le premier coup de hache à notre religion, et enfoui dans ses colonnes la bannière [illegible] du Nord. Toutes les cabrioles de style, tous les airs majestueux de votre confrère ne sauraient détruire ce fait.

En écrivant mon premier communiqué, je n'avais pas en vue une polémique; je voulais seulement démontrer l'influence de l'intérêt personnel sur les convictions des hommes. Ai-je atteint ce but ? Le lecteur reste juge.

J'abandonne donc le sujet, avec la condition toutefois d'y revenir si le *Courrier* m'y oblige. Dans ce cas, je rechercherai, pour l'édification des admirateurs de ce journal, une série d'articles à propos de l'occupation de Rome et de l'arrivée du cardinal Bedini aux Etats-Unis, qui établiront d'une manière péremptoire sa profonde ignorance dans la question religieuse.

Un mot encore en terminant. Le *Courrier* m'attribue divers articles qui ont paru dans l'*Abeille*. Il se trompe; je n'en suis pas l'auteur, et ne demeure responsable que de ceux qui ont paru sous la pseudonyme de

UN CATHOLIQUE.

LA FIEVRE JAUNE EN VIRGINIE.

La fièvre jaune continue ses ravages à Portsmouth et à Norfolk. Dans cette dernière ville, bien que les trois quarts de ses habitants l'aient désertée, le nombre des décès est de 45 à 50 dans les quarante huit heures. On cite que le maire de la ville, M. Woodis, a succombé au fléau. Voici une lettre écrite de Norfolk au médecin qui y est allé pour secourir les malades :

"....Les récits des journaux [illegible] sont pas exagérés. Tout au contraire, ils ne sauraient donner une idée de l'état réel des choses. Vous ne sauriez imaginer un spectacle plus triste que celui que Norfolk présente en ce moment. Les maisons et les bureaux sont fermés—deux tiers des habitants [illegible] ont pris la fuite—les rues et les marchés sont déserts et le deuil, la tristesse [illegible] règnent partout.

[illegible]

Voici les symptômes de la maladie tels que les décrit un journal de Richmond :

[illegible]

EUROPE.

Nouvelles par le Canada.

Le *Canada* est arrivé à Halifax dans la soirée du 28 août. Les journaux européens qu'il apporte sans particulièrement intéressants. Voici, en attendant, quelques détails que nous empruntons à la *Gazette*, transmise aux journaux du Nord.

Opérations dans la Baltique.

L'amiral Penaud, commandant la flotte française de la Baltique, a envoyé au gouvernement un rapport sur le bombardement de Sweaborg. Il dit que cette opération a été couronnée de succès. Un incendie a éclaté dans la ville et a duré 45 heures; tous les magasins et tous les entrepôts de l'arsenal ont été réduits en cendres. Plusieurs édifices renfermant de grandes quantités de poudre et de projectiles ont sauté. La perte du côté des alliés est presque insignifiante.

L'amiral Dundas tient à peu près le même langage dans sa dépêche.

C'est le 9 août qu'a eu lieu le bombardement. Le 13 les escadres alliées reprenaient leur mouillage, à Nargen. Aucun des navires n'a reçu de grave avarie. A bord de la flotte anglaise il n'y a eu qu'un mort et trente deux blessés. La perte n'a guère été plus considérable à bord de la flotte française.

Il paraît que lorsque les escadres combinées ont quitté le fort devant Sweaborg, le grand-duc Constantin a demandé au czar la permission de faire sortir la flotte russe et d'attaquer ce qui restait de la flotte alliée devant Sébastopol. L'empereur s'y est opposé.

Sweaborg est resté au pouvoir des Russes; les flottes alliées n'ont voulu que faire voir de l'intimidation et s'essayer contre des ouvrages de la Baltique. Les commandants [illegible] qu'il était nécessaire d'envoyer leurs équipages et de fournir aux alliés le leur activité guerrière. Ils murmurent de leur longue inactivité et demandent à attaquer Cronstadt. Il n'est pas probable que cette dernière satisfaction leur soit accordée, au moins cette année.

Crimée.

Le gouvernement anglais a reçu une dépêche annonçant que les Russes avaient attaqué la position des alliés sur la Tchernaya le 16 août, au point du jour. Ils s'y étaient portés en force. L'action a duré environ trois heures. Les Français et les Sardes, contre qui l'attaque avait été dirigée, ont repoussé l'ennemi et lui ont fait essuyer de très grandes pertes. Les Russes étaient au nombre de cinquante à soixante mille et étaient commandés par Liprandi. On estime qu'ils ont laissé sur le champ de bataille quatre à cinq mille morts. Les alliés leur ont fait en outre quatre cents prisonniers et se parlent d'avoir beaucoup souffert. Les Sardes ont occupé le fond de la ligne et ont déployé le plus grand courage. La cavalerie anglaise a poursuivi l'ennemi après sa défaite.

Omer-Pacha a reçu l'ordre de retourner immédiatement en Crimée.

Le général Simpson, dans une dépêche adressée au ministre de la guerre en Angleterre, annonce à celui-ci que le général Pélissier et lui avaient résolu de rouvrir le feu contre la place le lendemain au point du jour.

On écrit de St Pétersbourg que Gortschakoff a reçu du czar l'ordre de couler les navires de guerre qui se trouvent dans le port de Sébastopol, si la tour Malakoff tombe au pouvoir des alliés.

Mer d'Azoff.

L'*Invalide Russe* annonce qu'une canonnière anglaise s'est jetée à la côte près de Taganrog et a été brûlée par les Russes.

Asie Mineure.

Aux dernières dates, la ville de Kars était complétement investie par les Russes qui avaient ouvert leur première parallèle. Les communications avec Erzeroum ont été interrompues.

Etats Mixtes.

Le général russe Todleben est presque entièrement rétabli : il préside déjà, couché dans sa litière, à la construction de nouvelles batteries.

Le général Canrobert, rappelé en France, y est arrivé dernièrement. Le commandement de sa division a été confié au général Espinasse.

Négociations.

On continue à échanger des notes entre Londres, Paris et Vienne. Il s'agit de savoir si les Autrichiens continueront à occuper les principautés.

Angleterre.

La reine Victoria a traversé la Manche avec une escorte de six navires de guerre. Elle est arrivée à Boulogne le 18 août et devait rester en France six jours.

Le duc de Somerset est mort.

Turquie.

La Turquie est menacée d'une nouvelle crise ministérielle.

Afrique.

La révolte à Tripoli n'a pas encore été réprimée.—En Algérie, les Arabes ont commencé à donner quelque inquiétude aux Français.

France.

Le 15 août, fête de Napoléon, n'a pas été célébrée cette année avec l'éclat accoutumé; l'argent destiné à cette solennité ayant été distribué parmi les familles des soldats tués à Sébastopol.

On parle de nouveau de la fusion des deux branches de la famille des Bourbons.

L'ex président Fillmore a été présenté à l'empereur, le 13 août, par notre ministre M. Mason.

Espagne.

Nicolas Herros, un des chefs de l'insurrection en Espagne, a fait sa soumission.

Le bruit [illegible] que Garibaldi et Mazzini avaient demandé la permission d'entrer en Espagne, est contredit.

Italie.

On parle d'un Congrès diplomatique qui se réunirait à Vienne pour régler les affaires d'Italie, mais il est peu probable que ce projet s'accomplisse tout de suite.

Le Globe [illegible] dément le bruit qui s'était répandu de la négociation d'un concordat entre l'Autriche et le Saint Siége.

Allemagne.

La Saxe se propose de négocier un nouvel emprunt de $5,000,000 à 4 pour cent.

Danemark.

On écrit de Hambourg que le Danemark est très inquiet au sujet du refus des Etats Unis d'acquitter désormais l'impôt du Sund. L'amiral danois Moerier a été envoyé à Paris pour solliciter l'intervention du gouvernement français. Le Danemark craint de graves complications et ne doute pas que les Etats-Unis ne commencent les hostilités en s'emparant des îles qu'il possède dans les Antilles.

Russie.

Cent cinquante balles de coton expédiées d'Anvers à St Pétersbourg, ont été saisies à Aix. Elles renfermaient, dit-on, des revolvers.

Chronique des Campagnes.

Paroisse St Jean-Baptiste.

Meeting.—Un grand meeting américain doit avoir lieu aujourd'hui dans la paroisse St Jean-Baptiste. Les meilleurs orateurs des deux partis prendront successivement la parole.

On lit à propos de meeting, dans le *Meschacébé* du St Jean-Baptiste :

Plusieurs meetings anti-nothings auront lieu dans notre paroisse prochainement; parmi les orateurs qui doivent y prendre la parole, nous pouvons citer les noms de MM. Wickliffe, Monton, Herron, Sigur, St-Paul et Trudeau. Le sénateur whig de la paroisse Jefferson, qui a abandonné les rangs du parti américain, montrés qu'il ne s'a vu les tendances dangereuses. Peut être aurons-nous aussi M. Louis Bush, l'orateur populaire des whigs de Lafourche.

Plusieurs paroisses ont adressé de vives invitations à l'hon. J. P Benjamin, non pour prendre part à la lutte gubernatoriale, mais pour éclairer les habitants sur les principes inconstitutionnels du nouveau parti américain. Jusqu'ici M. Benjamin a refusé de faire entendre sa puissante parole dans aucun meeting public.

Paroisse St Jacques.

Mort de M. Thériot.—L'honorable Auguste Thériot, ancien sénateur de la paroisse St Jacques, est mort dans cette paroisse le 19 août dernier, à l'âge de 60 ans. M. A. Thériot était un des planteurs les plus capables et les plus estimés de St Jacques; sa mort a causé des regrets unanimes.

Paroisse St Landry.

Chasse aux nègres marrons.—On lit dans le *Courrier des Opelousas* du 1er courant :

Vendredi de la semaine dernière, plusieurs habitants de notre paroisse se réunirent pour [illegible] que battue des bois sur le Petit Bayou Tèche, à la recherche de nègres marrons que l'on savait être dans ce voisinage. Munis donc de chiens de piste, ils partirent et pas après, ils tombèrent sur un camp de nègres et campoient comme un [illegible] appartenant à M. Onésime-T. Guidry, de Plaquemine Brûlée, marron depuis quelques mois. Cependant [illegible] les chiens [illegible]. Le nègre s'étant [illegible] que l'on put saisir, le nègre fut blessé.

[illegible]

KANSAS.—Les derniers avis du Kansas nous apprennent que la législature de ce territoire a voté un bill pour se réserver pendant six ans l'élection de tous les officiers publics. Les [illegible] pour procéder aux nominations.

Nous lisons dans un journal de New-York :

"Au milieu des agitations diverses auxquelles le Kansas est en proie, le Dr Reynolds avait [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible]

DEVANT LA 1re COUR.—Les personnes dont les noms suivent, ont été envoyées hier devant la Première Cour de District :

Barney McCluskey accusé d'avoir volé le mulet de Mary Leonard.—Cautionnement de $500.

Mary Horne, pour avoir volé des cuillers, des fourchettes, des couteaux, &c &c, à Jacqueline Rochelle.—Cautionnement de $300.

Wm Hardaway, pour avoir volé de l'argent à Pierre Baker.

M. M. Robinson, pour s'être porté à des voies de fait sur Peter Harper.

Peter Henley, pour avoir [illegible] Martin O'Conner.

[illegible]

ASSASSINAT.—Alexandre Robinson et Ellen, sa femme, ont été condamnés hier, par le recorder Bright, à une amende de vingt cinq piastres chacun, parce qu'ils tenaient une maison de débauche dans la rue Bernard, près Julia. Le couple n'ayant pu payer ou emprisonné, passera un temps de prison.

TENTATIVE DE VIOL.—Un nommé J. R. Holmes a été arrêté à l'extrémité du dépôt du chemin de fer de Jackson pour avoir commis une tentative de viol sur une petite allemande agée de 10 ans. Heureusement les cris de l'enfant attirèrent du monde et l'agresseur [illegible].

ARRESTATION D'UN MEURTRIER.—Un nommé Watson, incriminé dans le meurtre de R. Jackson, dans la paroisse de Vidalia, a été arrêté hier en ville.

ADULTÈRE.—Nous avons parlé hier des difficultés survenues entre M. Louis Dubuy, et Mme Kleinbeck Willars, la mère et la belle sœur de cette dame, qui habitent tous la même maison, dans la rue Bagatelle—Mme Willars s'est présentée hier devant le Recorder du Deuxième District et a déclaré que M. Dubuy l'a insultée à diverses reprises et a battu celle qui voyait en cause et son beau-frère. Elle ajoute que l'accusé a fait venir son marchand en chambre et l'a menacé qu'il n'a aucun respect pour les personnes de la maison.—Le Recorder a exigé de M. Dubuy un cautionnement en attendant l'instruction de l'affaire.

VOLEURS.—La police du Quatrième District a arrêté, mardi, les nègres William et Henry, qui s'étaient enfuis de chez leur maître, le Dr. Stone. Les agents les ont questionnés et leur ont fait avouer qu'ils avaient caché différents articles, dans le voisinage de Carrollton. On a découvert, à l'endroit qu'ils avaient désigné, plusieurs pièces de dentelles, des pantalons, des cravates, etc, une paire de rasoirs, un pistolet à six coups et une caisse de munitions.—William et Henry sont en prison.

BAIN DE PAIX.—M. Richard Hoy, demeurant rue des Remparts, a prié le Recorder de faire arrêter une fille de couleur du nom de Henriette, sa voisine, qui ne sort journellement, à haute voix, d'expressions les plus indécentes.

Catherine Ford se plaint de ce que Mary Stanton soit entrée chez elle, rue Bienville, l'ait traînée sur le trottoir, frappée et l'ait défigurée avec ses ongles. Elle ne lui avait offert aucune provocation.

Mme Garcia, rue Bourgogne, a été condamnée à une amende de cinq piastres pour avoir insulté l'officier Chevalier.

Les éditeurs du *Courrier* nous prient, comme une mesure de justice, de reproduire l'article de ce journal qui a provoqué la réponse que renfermait hier l'*Abeille* sous la signature de M. Marigny. Ils désirent que les lecteurs de l'*Abeille* aient sous les yeux toutes les pièces du procès. Nous croyons devoir faire droit à cette requête.

A Messieurs les éditeurs de l'*Abeille*,

Messieurs,

Vous avez publié dans votre numéro d'aujourd'hui un inqualifiable pamphlet signé Bernard Marigny. Comme vos lecteurs pourraient en méconnaître l'auteur, je vous prie de publier ses lignes qui nous sont adressées, et à l'énumération des méfaits de cet honorable citoyen des commis dernièrement sous le Courrier [illegible].

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Les éditeurs du *Courrier de la Louisiane*.

Nouvelle Orléans le 5 septembre 1855.

On disait hier à la Bourse St-Louis :

—M. B. Marigny persiste depuis qu'il s'est lancé dans les sweeney band [illegible].

—M. B. Marigny parle du "goût qu'il porte dans le grand Know-Nothing"; M. B. Marigny se porte comme plus qu'on sait de son passé politique : il est candidat [illegible].

—M. Marigny espère que les places publiques ne seront pas données à des "bonbons qui n'ont servi" chargé vis des Sainte Nicolas." Que M. Marigny se rassure [illegible].

[illegible]

—Il y a six ans que M. B. Marigny poursuivait de ses invectives et de ses ruffian M. Duchamp, alors comme aujourd'hui, candidat des sots. Qui a changé ?

—M. Marigny prétend que les orateurs démocrates ne s'aventureront jamais sur la question des Know-nothing, mais [illegible].

[illegible]

Décédé hier matin, à 10 heures, de la fièvre jaune, EMILE D. DE BLANC, âgé de 20 ans et 4 mois, fils de Louis De Blanc et de dame Céleste Labranche.

Les parents et amis de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 9 heures. Son corps est exposé chez son père, rue des Remparts, entre Ste-Anne et Dumaine.

Nlle-Orléans, 6 septembre 1855.

Décédé hier, à dix heures du matin, ADELINO BORRAS, natif de Barcelonne.

Ses amis et connaissances, et ses Frères Maçons, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 7 1/2 heures du matin. Le convoi funèbre partira du local de la R. L. l'Etoile Polaire, où le corps est exposé.

ATTENTION.

Nous sommes prêts d'appeler l'attention du commerce, sur la vente d'huile d'olives, amandes, pâtes d'Italie, etc, qui aura lieu aujourd'hui, à 11 heures A. M., sur la Levée, entre les deux marchés. Pour plus amples détails, voir aux avis dans nos colonnes.

PROGRAMME
Du Parti Américain de la Louisiane.

I.—Nous demandons que les lois de naturalisation soient rappelées [illegible].

II.—Nous demandons qu'il soit fait des lois sévères pour interdire l'entrée du pays aux mendiants et aux criminels.

III.—Nous condamnons toute violation des droits acquis par les habitants de ce pays, qu'ils soient nés aux Etats-Unis ou à l'étranger.

IV.—Nous croyons que le gouvernement fédéral ne doit point s'occuper de l'esclavage, et on n'a le droit pour protéger nos droits constitutionnels.

V.—Nous nous proposons pour une forte politique nationale qui assure d'une politique protection à l'étranger le nom américain, et qui accompagne et sauvegarde le citoyen de l'Union partout où il se trouve.

VI.—Nous croyons que les Américains doivent gouverner l'Amérique et que de gouvernement doit réfuter de l'étranger le moyen légitime de réformer dans ce pays.

VII.—Nous croyons que les fonctions publiques doivent être conférées à des citoyens. Nous condamnons les distributions de places [illegible] leurs services.

VIII.—Nous maintiendrons et nous défendrons la Constitution des Etats-Unis, ainsi que l'Union, telle qu'elle existe actuellement, et les droits des Etats dans leur intégrité, enfin au même temps que le gouvernement général remplisse exactement les devoirs qui lui sont imposés par la Constitution.

IX.—Nous approuvons le programme adopté par le Conseil National du parti Américain, dans sa réunion à Philadelphie, mais nous rejetons l'application des principes du huitième article aux catholiques américains comme injuste, contraire à la vérité et complètement indigne de notre pays. Nous reconnaissons la liberté religieuse, car nous pensons au premier rang de nos convictions ce principe qu'entre l'homme et sa conscience Dieu seul est juge. Nous condamnons de la manière la plus formelle toute tentative ayant pour but de faire d'une croyance religieuse une condition nécessaire pour remplir les fonctions publiques, et nous ne nous joindrons jamais à un parti qui ne partagerait pas complètement nos vues à cet égard.

X.—Nous ne sommes opposés à aucun parti, comme organisation politique, mais nous serons contre tous ceux qui combattraient les grands principes américains que nous voulons d'énoncer.

DOCTRINES D'ETAT.

Réforme des abus et diminution des dépenses de l'Etat.

Education de la jeunesse du pays dans les écoles établies par l'Etat.

Organisation constitutionnelle de la commission des terres basses.

Administration plus efficace du département des améliorations intérieures dans le but d'améliorer notre navigation intérieure.

CANDIDATS AUX PLACES DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR,
CHARLES DERBIGNY,
DE JEFFERSON.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
LOUIS E. TEXADA,
DE RAPIDES.

POUR SECRETAIRE D'ETAT:
ROBERT G. BEALE,
D'EST BATON ROUGE.

Pour Trésorier :
J. V. DURALDE,
D'OUEST BATON ROUGE.

Pour Auditeur :
WALTER ROSEMAN,
DE CLAIBORNE.

Pour Avocat-Général :
RANDELL HUNT,
D'ORLEANS.

Pour Surintendant de l'Instruction :
O. D. STILLMAN,
D'OUACHITA.

CONGRES.

Premier District—GEORGE EUSTIS Jr.
Second District—THEODORE G. HUNT.
Troisième District—PRESTON POND Jr.
Quatrième District—WILLIAM B. LEWIS

OFFICIERS DE PAROISSE.

Pour Shérif—JOSEPH HUFTY.
Pour Coroner—CHARLES N. OLIVIER.
Pour Avocat de District—M. A. FOOTE.

GREFFIERS DE COURS.

Première Cour de District—H. TRESPAGNIER
Seconde Cour de District—F. S. WILTZ.
Troisième Cour de District—HENRY ROGGS.
Quatrième Cour de District—J. M. WATSON.
Cinquième Cour de District—W. A. MOTT.
Sixième Cour de District—W. M. BROSE.

ASSESSEURS.

FRANCIS TURNER.
THEODORE NOREL.
JOHN T. DUPONT.
JOHN A. WATKINS.

COLLECTEURS DE TAXES.

Premier District—THOMAS ASKEW.
Second District—JOSEPH HERNANDEZ.
Troisième District—DUVERNEY FARRAR.
Quatrième District—

JUSTICES DE PAIX.

Première Justice—D. F. MITCHELL.
Seconde Justice—C. M. BRADFORD.
Troisième Justice—ED. RICHARDSON.
Quatrième Justice—T. CALORINE.
Cinquième Justice—W. H. FILES.
Sixième Justice—

CONSTABLES :

Première Cour de Justice—W. C. QUIGG.
Seconde Cour de Justice—[illegible]
Troisième Cour de Justice—[illegible]
Quatrième Cour de Justice—[illegible]
Cinquième Cour de Justice—C. J. HERNANDEZ.
Sixième Cour de Justice—

[illegible]

INSTITUT MILITAIRE DU KENTUCKY.
DIRIGÉ par un conseil d'éducateurs [illegible], et sous la surintendance du col. E. W. Morgan, gradué distingué de West Point, et ingénieur pratique distingué.

[illegible]

P. DUDLEY, Président du Conseil.

COLLEGE AUBUSSON.
Enseignement Supérieur et du Manoir, Dirigé par M. Simon.
La réouverture de ce collège aura lieu lundi 3 septembre. 25 août.

Boissons nouvelles d'Outremer, A 75 CENTS LA TASSE.
[illegible] H. F. DOMBLAN & Co.

A LOUER par V. Bouny, No 23, rue Royale,
Deux maisons, Nos 128 et 130, rue Dumaine;
[illegible]

ON demande une femme de couleur cuisinière française et américaine, pouvant fournir de bonnes recommandations. S'adresser rue No 20 rue de la Commune.

VIN BLANC—60 barils bien traversé, marque de Lurmiacon, en magasin et à vendre par FREAU & COUTURIE, 21 et 23, rue Gravier.

ON DÉSIRE acheter une jeune négresse créole de 14 à 16 ans, active et intelligente, pouvant garder un enfant et coudre. S'adresser à Joseph LANDIS & Co. 22 août. 22, rue Tchoupitoulas.

DIVERS—60 demi barils viande de bœuf Fulton; 30 fraquins beurre de Goshen; 25 caisses fromage frais; 30 tierçons jambons de Buffalo; 300 caisses chandelles Star, Boston; 100 sacs riz de la Caroline; 100 caisses vin blanc, [illegible]; LANGUES DE BUFFALO—60 quarts [illegible]. PETERS, MILLARD & Co.

ALCOOL—30 barils alcool de Fletcher, 92 degrés. WHISKEY—600 barils whiskey rectifié et importé. KAHOP VIN—1600 et 1/2 caisses [illegible]. HUILE DE LARD—60 barils huile. JAMBONS—160 tierçons jambons [illegible]. AMIDON—1,000 caisses amidon perlé de Fraser. CHANDELLES—1,000 caisses, demi caisses et quarts de caisse chandelles de l'Italie, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

HUILES ! HUILES ! HUILES !—[illegible] J. H. CARTER & Co., Nos 13 et 15, rue de la Commune.

VIN BLANC—40 tierçons vin Haut Sauterne, [illegible]; VIN—18 barriques vin Vve Rodgelot, 1850; [illegible]. QUERTROUZE & LANGSDORFF, 9, 11, 13 & 15, rue St Louis.

PORTO—8 pipes vieux Porto vins, [illegible]; RHUM—[illegible]; WHISKEY ANGLAIS—[illegible]; PORTER ANGLAIS—120 barils de Porter; COGNAC—[illegible]. QUERTROUZE & LANGSDORFF, 9, 11, 13 et 15 rue St Louis.

BOUTEILLES—300 paniers bouteilles, [illegible]. FRUITS A L'EAU DE VIE—300 caisses en magasin. LIQUEURS—300 caisses liqueurs assorties, de vieux prix. MADERE—75 barils Madère en magasin. BRANDY—40 barils vieux Brandy. PORT-WINE—75 barils Porto. MADERE—[illegible]. EAU DE VIE DE PECHE—30 barils vieille eau de vie de pêche, à vendre par QUERTROUZE & LANGSDORFF, 9, 11, 12 et 15, rue St Louis.

RHUM—75 barriques rhum. WHISKEY—300 barils whiskey Monongahela. THE—40 caisses thé noir en magasin. CHANDELLES—200 caisses chandelles de 1/2 chandelle de l'Italie. BALAI—500 douzaines balais assortis. SAVON—[illegible]. QUERTROUZE & LANGSDORFF.

AVIS. Le soussigné offre ses services comme agent de commerce pour les affaires de LAFOREST & DESHARE, [illegible]. A. LAFOREST, A. DESHARE.

AUX DEMOISELLES CREOLES. [illegible] Rue Royale, [illegible].

Librairie Française. [illegible] A. PATAS & Co.

PENDANT mon absence momentanée de la ville, M. F. Bringier, avocat, me représentera par procuration. Wm. Bernard, [illegible]. M. M. BARLOW & Co.

DAMEJEANNES—200 demijeannes 1 gallons, 200 de 2 gal. [illegible]. E. TALAMON, 181 rue Royale.

POUDRE—Quelques caisses de poudre de chasse et en poudre, à vendre au prix coûtant pour fermer un compte, par E. TALAMON, 181 rue Royale.

EN magasin—150 caisses vin Cordon. [illegible] QUERTROUZE & LANGSDORFF, 13 & 15 rue St Louis.

SAVON—En débarquement du navire Osborne, de Boston—500 caisses de la marque de Winchester, et à vendre par QUERTROUZE & LANGSDORFF, 13 & 15, rue St Louis.

MORUE FRAICHE—200 quarts, caisses, [illegible], à vendre par J. H. MARES, 76 et 78 rue Magasin.

GROS MAQUEREAUX No. 2, frais—100 barils, [illegible], à vendre par J. H. MARES, 76 et 78 rue Magasin.

BEURRE DE GOSHEN—25 barils beurre [illegible]. J. H. MARES, 76 et 78 rue Magasin.

RAISINS—800 caisses, Layer, [illegible]. J. H. MARES, 76 et 78 rue Magasin.

CAFE JAVA—100 sacs, Old Government, à vendre par J. H. MARES, 76 et 78 rue Magasin.

HUILE DE LARD—40 barils, à vendre par JOS H. MARES, 76 & 78, rue des Magasins.

SARDINES—100 caisses, quart et demi boîtes. VIN ROUGE en paniers—1,700 caisses [illegible]. FRAISES—27 caisses [illegible]. VIN ROUGE en barriques—[illegible]. GENIEVRE de Hollande—15 pipes [illegible]. VITRES pour fenêtres—3,000 caisses vitres de grandeurs assorties. EAU DE VIE de Cognac—300 feuillettes, [illegible]. ALCOOL—100 barils Brandy [illegible]. EAU DE VIE de Pêche, [illegible]. W P VREDENBURGH & Co.

MAISON à louer. [illegible] QUERTROUZE & LANGSDORFF.

PRUNES sèches en paniers et en boîtes à vendre en prix coûtant par E. TALAMON, 181 rue Royale.

PATES truffés et Champignons—[illegible]. FREAU & COUTURIE, 21 et 23 rue Gravier.

LE soussigné désire acheter des actions [illegible].

FARINE—500 barils fancy superfine farine, [illegible]. THOMAS PIRET & Co.

MOUTARDE—500 doz. moutarde [illegible]. W H BARLOW & Co., 12, rue Gravier.

HUILE—200 paniers huile Flageolet, [illegible]. JOS. LARATA, 11, Jefferson, [illegible].

UN Monsieur d'un certain âge et connaissant [illegible].

J. B. AUGUSTIN. [illegible]

ARRETEZ CETTE AFFREUSE TOUX. [illegible] S. WRIGHT & Co., No 151, rue de Chartres, N. O.

MAL DE REINS ET AUX DENTS. La VERITABLE [illegible] de WILSON. J. WRIGHT & Co, No 151, rue de Chartres, N. O.

MALADIE DE FOIE. "Symptômes de la maladie du foie." [illegible] SCOVIL & MEAD, no 111, rue de Chartres. Agence générale pour la vente en gros dans les Etats du Sud.

Théâtre d'Orléans.

LE public est informé qu'à partir de cette date, le bureau du Théâtre d'Orléans sera ouvert tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Les anciens abonnés qui veulent conserver leurs loges, et les personnes qui désirent prendre des places pour l'hiver prochain sont invités à se présenter au bureau pour remplir les conditions d'abonnement. Nlle-Orléans, 3 septembre 1855. A. SAINT-CYR, contrôleur.

Sacs en pièce. MILLE sacs en pièce, en débarquement du Bengale. C. BUDDECKE & Co, No 103, rue Tchoupitoulas.

DIVERS—300 paniers huile Sanlanger, [illegible]. [illegible]

POMMES DE TERRE—[illegible]. OIGNONS—[illegible]. POIS PIGEON—[illegible]. POMMES SECHES—[illegible]. PECHES SECHES—[illegible]. POMMES DE TERRE—[illegible]. DONNELLY, BRENNA & Co.

BEURRE de Goshen—10 barillets, [illegible].

Chapeaux, Modes, Souliers et Brodequins. [illegible] J. M. GOULD & Co.

A dater de ce jour, MM. JAMES POLLOCK, GEORGE POLLOCK fils, et PERRIN BILTENBERGER sont intéressés dans notre maison. [illegible] A. MONTGOMERY & Co.

Succession de James Arnold. [illegible] JOHN CULBERTSON, exécuteur testamentaire.

Façade en fer. LES soussignés ont [illegible]. NEWTON RICHARDS, [illegible].

BOTTES ET SOULIERS—Reçu par le steamer Crescent City, venant de New-York, [illegible]. JOHN M. GOULD & Co, 6, rue des Magasins.

A VENDRE d'importations directes : Porto Burgundy M. Reiz; Sherry, Bourgogne, Madère, Champagne, Genièvre de Hollande, Eau de vie des marques: Pinet, Castillon & Co, J. Denis, Henry Mounié & Co, United Proprietors La Rochelle, Gabl. Bouvet et autres. Par THOMAS PINET & Co, 12 Vieille Levée.

VINS DE PORTO ET DE MADERE—25 quarts Porto à la Couronne, 25 quarts Madère de Marseille, en magasin et à vendre par HENRY VALETON, 90, rue du Bienville.

EN débarquement du navire Virginia Ann, de Marseille—100 caisses Vermouth Le Bailly, 25 barriques vin de Bergame. A vendre par E. DECHAMPS, 21, rue St Louis.

Avis aux marchands. E. CLOSTERMANN & Co. 64 rue de Chartres, ONT reçu par le steamer Crescent City, de New York, un assortiment très varié : Foulards, [illegible]. Broderies assorties. [illegible]

Librairie Française de Vve. HEBERT & Co, 140, rue de Chartres. REÇU par le Crescent City—[illegible].

Journaux Illustrés. Magasin Vve. HEBERT & Co, 140, rue de Chartres. LES ABONNES aux divers publications françaises [illegible].

Aux Magasins Sparks. LE soussigné a reçu une petite quantité de parfumerie [illegible].

Importation directe. 107,800 Cigares de la Havane, [illegible].

[illegible] A. CABALLERO, [illegible].

L'ON peut se procurer à des prix très modérés [illegible]. A. STURZENEGGER & STERNOD, 43, rue de Chartres.

VINS blancs en barriques et barils, ordinaire et fins, à vendre par E. TALAMON, 181, rue Royale.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Nouvelle-Orléans, 23 août 1855.
DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau, jusqu'au 12 septembre, pour transporter sur l'autre rive du fleuve et débarquer sur la Levée tout le sucre, la mélasse et le fret arrivé à Alger par le chemin de fer et devant être transporté en ville. Le contrat sera pour un an. WILLIAM G. HEWES président.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, 1er août 1855.
EN vertu de la [illegible] section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé : "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pour en administrer les affaires," approuvé le 23 février 1852; [illegible]. Des propositions cachetées seront reçues à ce bureau à partir de cette date jusqu'au douzième lundi d'octobre prochain (1855) à midi, pour l'achat d'une série de quinze cent cinquante bons de mille piastres chacun; [illegible].
Commissaires : Jno L. LEWIS, maire, GUIDE DE BUYS, contrôleur, W. M. GARLAND, trésorier, E. R. BURRELL, président du conseil des Aldermen, J. MAGEE, président du comité de finance du Conseil des Assistants-Aldermen. C. & LEE, secrétaire.

AUX FAMILLES. MESSIEURS D. POINCY & Co. annoncent aux familles et au public en général, qu'ils ont fait l'acquisition du PETRIN MECANIQUE de M. Corbeiller, [illegible].

Bureau de la Société Howard, No 30, rue du Canal. LES demandes de secours sont reçues de 8 heures du matin à 2 heures de relevée. D. I. RICARDO, secrétaire.

LE NORD. L'AGENCE de ce nouveau et remarquable journal, édité à Bruxelles (en Belgique) et émettant l'intention avouée dans son prospectus de représenter la Russie telle qu'elle est et de réfuter les faux et calomnieux écrits de la presse anglo-française à l'endroit de ce grand empire, a été transférée au dépositaire de cet avis, par M. E. Johns, qui en a reçu le premier numéro. [illegible] LOUIS SCHWARTZ, 25 août—Au coin des rues Bourbon et Exchange Place.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES, Dirigé par Mme PARENT, rue des Remparts. LES classes seront rouvertes lundi, prochain. Mme Parent annonce respectueusement aux parents qu'elle a augmenté ses services [illegible].

Magasin de TAPIS, No 23, rue de Chartres. TAPIS—Un grand assortiment de tapis de toute espèce. TOILE CIREE—De toutes largeurs et qualités. NATTES—Nattes blanches, à carreaux et de fantaisie, 4/4, 5/4, 6/4. Aussi, couvertures de table et de piano, [illegible]. A. BROUSSEAU & CO.

PAPIERS PEINTS, Maison Victor Hébert & Cie, 149, rue de Chartres. ENTREPOT DE PAPIERS DE TENTURE, Des meilleures fabriques françaises. [illegible] Bordures, Imitation, velours, dorées et de toutes largeurs. Stores. CHOIX—immense et varié, QUALITES irréprochables et garanties, NOUVEAUTE et bon goût des dessins, PRIX modérés au-dessous de tout ce qui se fait ailleurs. 27 août—3m. VOR HEBERT & Co, 149, rue de Chartres.

EN débarquement du Virginia Ann, de Marseille—200 caisses Vermouth Le Bailly, 140 paniers huile olive, 300 caisses sajadines, olives, capres, anchois, cornichons, 40 do olives farcies et anchois à l'huile, 400 do vin rouge St Julien, 40 do vin blanc ordinaire, [illegible]. En magasin—70 barriques vin rouge Bordeaux, [illegible]. ANT GIRAUD, 49, Vieille Levée.

ARTICLES DIVERS—En débarquement et en magasin : Huile de baleine—30 barils épurée, pour l'hiver; Huile de graine—épurée deux fois pour [illegible]. [illegible]

Avis aux marchands de la ville et de la campagne. LE soussigné offre à des prix très bas et à des conditions libérales, un assortiment complet de marchandises sèches de goût, [illegible]. LOUIS DUCOURNAU, 24, rue de Chartres.

Marchandises pour le marché du Mexique. [illegible] O. B. GRAHAM, 92, rue Gravier.

AVIS. LES affaires de la maison E. M. Barlow & Co ne seront conduites à la même raison, mais pour le compte du soussigné et de ses associés, M. C. Beckers. Nlle-Orléans, 30 août 1855. E. M. BARLOW.

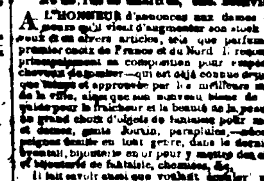

J. Angé, Coiffeur, No 63, rue de Chartres, enc. Bienville. L'HONNEUR d'annoncer aux dames et messieurs qu'il vient d'augmenter son stock de plus de premier choix de France et du Nord. [illegible]

DIVERS—300 paniers huile [illegible].

A VENDRE par les consignataires, en débarquement [illegible]. S. CAVAROC & Co, 144 rue Royale.

BROSQUINS RUSSES—[illegible]. JOHN M. GOULD & Co.

$50 de récompense. [illegible]

SARDINES A L'HUILE—[illegible]. DAILLY BLANCHARD & Co, 27, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—[illegible]. DAILLY BLANCHARD & Co, 27, Vieille Levée.

COGNAC [illegible]. DAILLY BLANCHARD & Co, 27, Vieille Levée.

HUILE D'OLIVE—[illegible]. DAILLY BLANCHARD & Co.

CACAO ! CACAO !—[illegible].

EN débarquement du brick Havane, [illegible]. E. DECHAMPS, 21, rue St Louis.

A VENDRE, par le steamer, [illegible]. MOREAU LISLET, 26, Vieille Levée.

A LOUER—Une grande maison située rue Royale, entre les rues Conti et St Louis. C. E. SCHMIDT.

MAQUEREAUX, gros, No 1—100 barils, en débarquement du navire [illegible]. SAVON WINCHESTER—200 caisses [illegible]. BEURRE DE GOSHEN—25 firquins, qualité de choix. PAPIER PAILLE—500 rames grand papier et petit papier. THES—Impérial, Gunpowder, et Pouchong. CAFE JAVA—100 sacs Old Government. GRAS DALLAS blanc de baleine—100 caisses, assorties, à vendre par JOS H MARES, 76 & 78, rue des Magasins.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible]. MOREAU LISLET, 26, Vieille Levée.

[illegible]

Chaussures !! Chaussures !!! Les plus belles et les meilleures Chaussures QUE L'ON PUISSE AVOIR à la maison BLANCARD & GOBET, Boulangerie des deux Marchés et Dumaine.

Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. ARRANGEMENTS POUR L'ETE. CONVOIS pour passagers, tous les jours, [illegible].

RABAIS !!! RABAIS !!! GIQUEL & JAMISON, No 5, rue de Chartres. LES soussignés désirent vendre la balance des marchandises [illegible]. GIQUEL & JAMISON.

PAPIERS PEINTS NOUVEAUX DELCROIX. 106—Rue de Chartres—106. VIENT de recevoir par les derniers arrivages, plusieurs magnifiques envois de papiers peints, comprenant tout ce qu'il y a de plus nouveau [illegible]. DELCROIX, 106, rue de Chartres.

Apprenez l'Anglais !!! CEUX qui désirent acquérir [illegible].

GRAND EXPRÈS De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. UN exprès qui partira tous les jours [illegible]. STARR & JONES.

LAGAY & LECARU, 36, rue de Chartres, Importateurs de confections. [illegible]

F. A. HERHARD, 115, rue du Canal, près Magasin, IMPORTATEUR de marchandises françaises [illegible]. F. A. HERHARD.

J. MALLARD, 98, rue Royale. [illegible]

Huile de COLZA [illegible].

PORTAS de [illegible]. J. Y. DE EGANA.

SALSEPAREILLE—[illegible]. J. Y. DE EGANA.

[illegible] JUAN Y DE EGANA.

[illegible] BARTHOLOMEW THOMAS.

[illegible] HENRY VALETON.

GUIBOLLET D'ANGERS—[illegible]. HENRY VALETON.

[illegible] HENRY VALETON.

BOUTEILLES VIDES—[illegible]. HENRY VALETON.

RAISINS SECS—[illegible]. HENRY VALETON.

BIERE ET PORTER—[illegible]. HENRY VALETON.

CONSERVES ALIMENTAIRES—[illegible]. HENRY VALETON.

VINS FINS en choix—[illegible]. HENRY VALETON.

MOUTARDE—[illegible]. E J HART & Co.

ALLUMETTES chimiques—[illegible]. E J HART & Co.

VIN ROUGE—300 caisses, [illegible]. E J HART & Co.

EAUX DE VIE—[illegible]. E J HART & Co.

Vente à parts de Marchandises sèches. HABITANTS et Marchands de la campagne, [illegible]. D. LAKOUGRINE & Co., Maison Rouge.

OSNABURGS LAUDERDALE—[illegible]. O. B. GRAHAM.

Nous invitons les acheteurs à examiner notre riche assortiment d'articles de printemps [illegible]. A. STURZENEGGER & STERNOD, No 47, rue de Chartres.

JUS DE FRUITS—[illegible]. FAURES & NORMAN.

LOPEZ & Co., Fabricants de Chocolat à la vapeur ET CONFISERIE, 86 RUE CHARTRES, Encoignure Conti. Gros et Détail. Nouvelle-Orléans.

ALCOOL—30 barils, marque Fletcher, 92 degrés. Amidon—1000 caisses amidon perlé de Fraser. Whiskey—500 barils et demi barils, Coyle's Rose et rectifié. Eau de vie—100 1/4 et 1/8 eau de vie du pays. Whiskey—300 barils et demi barils whiskey Monongahela et Bourbon. Jambons—10 tierçons Jambons [illegible]. Huile de lard—50 barils de choix. A vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 22, rue Tchoupitoulas.

Chapeaux. Chapeaux chiffons blancs, [illegible]. J M GOULD & Co.

NIMENES COULEURS FONCEES. Nouvelles dispositions. A vendre par le soussigné, en débarquement du steamer [illegible]. LOUIS DUCOURNAU.

SIX barils graine de Chanvre, à vendre par P CONACHE FRERE & Co.